

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion du 4 avril 2013

L'an deux mille treize à 9 heures et demi.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux du Conseil Général de l'Hérault, à Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents ou représentés :

COLLEGE DES ELUS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Henri CABANEL	Monsieur Pierre COLIN	DDTM 34 : Madame Charlotte COURBIS
Monsieur Jean-Pierre BALZA	Madame Anne DUBOIS-DE-MONTREYNAUD	AE RMetC : Madame Chantal GRAILLE
Madame Florence BRUTUS	Monsieur Arnaud LUPIA	ARS : Madame Catherine MOREL
Monsieur Frédéric PIONCHON	Monsieur Thierry RAMAYE	
Monsieur Robert GELY		
Monsieur Jean-Luc GERGES		
Monsieur Robert RALUY		
Monsieur François TAUPIN		
Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI		
Monsieur Claude ZEMMOUR		

Représentés avec pouvoirs :

Monsieur Gabriel LECAT, Monsieur Pierre BEAUDIER, Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Monsieur Paul MAUZAC, Madame Yolande ROTH, Madame Nora TABERKOKT, Monsieur Jacky LAUTIER, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Guy AMIEL, Monsieur Jean-Yves LE BOZEC, Madame Véronique SALGAS, Monsieur Philippe VIDAL, Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ.

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Guy AMAT, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Madame Sarah FAURE, Monsieur Robert GINER, Monsieur Edgard SICARD, Monsieur Christophe MERCADIER, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Jean MIAS, Monsieur Serge TEYSSEDE, Monsieur Serge PESCE, Madame Ariane SOTO-DESCALS, Monsieur François COMMEINHES, Madame Michèle TEXIER.

Etaient également présents :

Monsieur Claude CALAS, Monsieur Gérard GAUTIER, Monsieur Richard NOUGUIER, Monsieur Philippe BARBET, Madame Cécile IDIER, Monsieur Régis INGOUF, Madame Elise BERNARD, Madame Léonie CAMBREA, Madame Nathalie EGEA, Madame Marie-Laurence MAYER, Monsieur Sébastien THERON, Madame Véronique DUBOIS, Madame Géraldine MARTINEZ.

**Objet : Observations de la Commission Locale de l'Eau sur le futur SDAGE 2016-2021
(consultation du public et des assemblées)**

EXPOSE :

Depuis le 1er novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013, une consultation est lancée dans tout le pays pour recueillir **les observations** et propositions de tous les citoyens sur les enjeux des milieux aquatiques pour la révision de la nouvelle politique de l'eau (SDAGE).

La consultation met à l'honneur **7 questions importantes du programme d'action de l'Agence de l'eau *Sauvons l'eau***, sur lesquels le comité de bassin Rhône-Méditerranée s'interroge pour faire évoluer le SDAGE: ils vont du changement climatique à la gouvernance en passant par les sujets « eau et santé ».

Toutes les observations seront étudiées par le comité de bassin qui établira, à l'été 2013, une synthèse définitive des questions importantes.

C'est sur cette base que sera préparé le prochain SDAGE qui sera adopté fin 2015. Comme le SDAGE actuel, il s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

La CLE du SAGE de la nappe astienne a été sollicitée pour exprimer ses observations.

Au regard des problématiques rencontrées sur la nappe astienne et des préoccupations de la CLE, Monsieur Le Président propose de réagir sur 4 des 7 questions importantes présentées par le Comité de Bassin. Ces points ont été discutés préalablement en bureau de CLE qui propose un certain nombre d'observations soumises à l'approbation de l'assemblée. Elles sont présentées et discutées en séance avant délibération.

DECISION

Les observations, présentées et amendées en séance, sont les suivantes :

I - QUESTION IMPORTANTE N°1 : Eau et changement climatique

La CLE du SAGE astien,

- Intègre le changement climatique dans ses réflexions,
- Préconise les économies d'eau comme mesure prioritaire à mettre en œuvre,
- Relève que les objectifs de 20% d'économies d'eau, d'ici 2020, représentent tout le potentiel actuel d'économies d'eau estimé sur le périmètre.
- Indique que la marge libérée par ces économies d'eau couvrira, sur le périmètre astien, après résorption des déficits, tout juste les nouveaux besoins à cette échéance,
- Propose que l'amenée de nouvelles ressources sur le territoire via des équipements de transfert soit étudiée et accompagnée pour faire face aux effets conjugués du réchauffement climatique et de l'accroissement démographique, très spécifiques à notre secteur.

II - QUESTION IMPORTANTE N°2 : État physique et fonctionnement biologique des cours d'eau, plans d'eau et du littoral

La CLE du SAGE astien n'émet pas d'observation

III - QUESTION IMPORTANTE N°3 : Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement

La CLE du SAGE astien,

- Considère la gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement comme essentielle pour optimiser l'usage des ressources en eau et contribuer à leur bon état,
- Considère le renforcement des moyens techniques et financiers des collectivités comme un des principaux leviers pour atteindre ces objectifs,
- Attire néanmoins l'attention sur l'effet contre-productif que pourrait entraîner une hausse trop importante des tarifs de l'eau avec une recrudescence de forages privés et une augmentation des impayés.

IV - QUESTION IMPORTANTE N°4 : Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

La CLE du SAGE astien,

- Considère la protection des captages AEP comme prioritaire dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau distribuée,
- Souhaite que les efforts de réduction à la source des émissions de substances dangereuses, puissent intéresser aussi, dans le cadre de mesures préventives, l'emprise des nappes d'eau classées comme ressource majeure pour l'eau potable dans le SDAGE.
- Reconnaît l'intérêt d'engager des études visant à mieux apprécier les risques sanitaires générés par l'émergence de nouvelles substances potentiellement toxiques. Préconise toutefois que soit menée, en amont de la mise en place de tout programme d'actions visant à réduire ces pollutions, une évaluation coûts/bénéfices.

V - QUESTION IMPORTANTE N°5 : Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

La CLE du SAGE astien n'émet pas d'observation

VI - QUESTION IMPORTANTE N°6 : Mer Méditerranée

La CLE du SAGE astien n'émet pas d'observation

VII - QUESTION IMPORTANTE N°7 : Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

La CLE du SAGE astien,

- Reconnaît la fragilité des structures de gestion de l'eau actuelles dont les moyens de fonctionnement sont assurés en partie par des subventions et dont la reconnaissance juridique n'est pas acquise,

- Souhaite que les structures de gestion puissent perdurer aux côtés des services publics de l'eau en tant qu'organe d'animation et de concertation, supervisant la mise en œuvre des programmes d'actions définis collectivement sur les périmètres des bassins versants ou nappes d'eau souterraines,
- Est favorable à un autofinancement de ces structures garantissant leur pérennisation et engage une réflexion, dans le cadre de ses travaux, sur la contribution possible des usagers de l'eau au financement de sa structure porteuse.

Après délibération, les membres de la CLE, DECIDENT, à l'unanimité, de transmettre au Comité de Bassin, à Lyon, l'ensemble de ses observations, dans les termes ainsi rédigés.

Le Président

Henri CABANEL

